

# GAGNON, LAFONTAINE

## AVOCATS

SYLVAIN AIRD  
STÉPHANIE ASSOULINE  
SOPHIE BARIL  
ERIKA BEAUMIER  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
VALÉRIE DURAND  
ÉRIC FRASER  
YVES FRÉCHETTE  
RITA-ROSE GAGNÉ  
PIERRE GAGNON

CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE  
JACINTE LAFONTAINE  
JULIE LAPIERRE  
NICOLE LEMIEUX  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE  
F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE

PASCAL PARENT  
MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
ISABELLE RAYLE-DOIRON  
SYLVY RHÉAUME  
CAROLINA RINFRET  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX  
HYDRO-QUÉBEC  
75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE  
MONTRÉAL H2Z 1A4  
TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 4683  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-2007

Montréal, le 8 juin 2004

« Par messenger et courriel »

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

OBJET: Demande relative à la modification de certaines conditions de service liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents  
Dossier Régie: R-3535-2004  
N/d: R000093/JOT

---

Chère consoeur,

La présente fait suite à la décision de la Régie D-2004-93 par laquelle la Régie demandait notamment au Distributeur de lui transmettre ses suggestions quant au déroulement de l'audience et aux dates des rencontres techniques.

Le document annexé à la présente, expose le détail de la proposition du Distributeur quant au déroulement des rencontres techniques et à la procédure d'examen de l'audience devant la Régie.

Plus particulièrement, le Distributeur propose la date du 22 juin 2004 pour la tenue de la première rencontre technique. De l'avis du Distributeur, cette première rencontre, au cours de laquelle le développement du réseau de distribution et des modes d'alimentation seront présentés aux intervenants, constitue un pré requis à l'étude de modifications aux règles actuelles régissant l'alimentation en électricité.

Par ailleurs, la réflexion effectuée par notre cliente pour la préparation de la proposition ci-annexée l'amène à proposer la tenue d'une rencontre additionnelle aux cinq (5) rencontres déjà annoncées. Cette sixième rencontre devrait permettre à tous les intervenants d'échanger sur leurs

préoccupations et suggestions relativement aux thèmes abordés au cours des rencontres précédentes.

Dans l'objectif d'un dépôt d'un projet de propositions de modifications des chapitres III, IV et V du Règlement 634 au début de l'année 2005, tel que souligné dans la demande introductive d'instance du 29 avril dernier, un échelonnement des rencontres entre les mois de juin à octobre 2004 apparaît optimal au Distributeur.

Enfin, bien que le rôle des procureurs des parties soit important au niveau de la rédaction et de l'analyse d'éventuelles propositions de modifications aux textes actuels, le Distributeur considère que les rencontres devraient se dérouler en présence des intervenants eux-mêmes, et non de leurs procureurs. Il importe de préciser que les rencontres techniques n'auront pas pour objet une discussion quant au libellé de nouvelles conditions de service d'électricité. Il s'agit plutôt pour les intervenants de faire part de leurs préoccupations et intérêts, ce dont le Distributeur, dans la mesure du possible, tiendra compte lorsqu'il déposera sa proposition de modifications.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GAGNON, LAFONTAINE

Jean-Olivier Tremblay